

Calendrier des principaux transferts à la DGFIP

Année	Impositions concernées
2020	Taxe générale sur les activités polluantes, hors déchets, prévue à l'article 266 sexies du code des douanes (CD)
2021	Taxe générale sur les activités polluantes sur les déchets prévue à l'article 266 sexies du CD
	Taxe sur la valeur ajoutée sur les produits pétroliers mentionnés à l'article 298 du CGI
	Taxe sur certains véhicules routiers (TSVR) prévue aux articles 284 bis et 284 sexies bis du CD (assiette 2021 autoliquidée en 2022)
2022	Taxe sur la valeur ajoutée sur les importations des personnes assujetties prévue à l'article 291 du CGI
	Droits de francisation et de navigation prévu aux articles 223 et 238 du CD ; ils seront gérés en tant que recette non fiscale
	Taxes intérieures de consommation prévues aux articles 266 quinquies , 266 quinquies B et 266 quinquies C du CD
	Taxes affectées au centre national du cinéma et de l'image animée prévues aux articles L115-1 à L115-5 et L115-14 à L115-15 du code du cinéma et de l'image animée ;
	Taxe sur les produits phytopharmaceutiques mentionnée à l'article L. 253-8-2 du code rural et de la pêche maritime
2023	Amendes prévues par le code des douanes, prononcées par les services douaniers ou résultant d'infractions constatées par ces derniers
	Taxe sur les contrats d'assurance collectées par le fonds de garantie des victimes d'actes de terrorisme et d'autres infractions (FGTI) et prévue à l'article L422-1 du code des assurances
2024	Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) prévue à l'article 265 du CD, la taxe spéciale de consommation (TSC) et taxe incitative relative à l'incorporation de biocarburants (TIRIB) mentionnées à l'article 266 quindecies du CD
	Accises sur les produits manufacturés du tabac, les alcools et les boissons alcoolisées mentionnées à l'article 302 B du CGI